

SARL JAUMIER
Expert-comptable
Commissaire aux comptes

CIDFF
Siège social : 37 Avenue des Pyrénées
11100 NARBONNE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2025

Aux Membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association CIDFF relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention, d'une part, sur le point exposé dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe relatif au changement de méthode comptable résultant de la première application du règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers et, d'autre part, sur la présentation des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Comme indiqué dans l'annexe aux comptes annuels, l'association compatibilise les subventions reçues en distinguant, le cas échéant, la part des ressources affectées à des projets non encore réalisés à la clôture de l'exercice, laquelle est inscrite en fonds dédiés au passif du bilan.

Nos travaux ont consisté notamment à prendre connaissance des conventions et notifications de subventions, à apprécier les modalités de comptabilisation retenues par l'association ainsi que l'estimation des montant inscrits en fonds dédiés, et à examiner, par sondages, les pièces justificatives relatives à l'utilisation des financements reçus.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

A la date d'établissement du présent rapport, le rapport de gestion ainsi que le texte des résolutions soumis à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice, ne nous ont pas été communiqués. En conséquence, nous n'avons pas été en mesure de procéder aux vérifications prévues par les dispositions légales et réglementaires relatives à ces documents ni, le cas échéant, de formuler d'observations sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatifs des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles

puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à CARCASSONNE, le 23 avril 2026

Le Commissaire aux comptes

SARL JAUMIER, représenté par

Jean François JAUMIER

GRUPE CGME
SARL JAUMIER
EXPERT-COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
205 bd. Gay Lussac - Z.I. la Bouriette
11000 CARCASSONNE
Tél. 04 68 72 33 83
cgme@cgmesud.fr

Bilan Actif

État exprimé en €

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025			Du 01/01/2024 Au 31/12/2024
		Brut	Amortis. Provisions	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
Frais d'établissement (II)					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations Incorporelles :				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	8 837,21	8 047,12	790,09	997,40
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations Corporelles :				
	Terrains				
	Constructions	876 305,69	655 857,78	220 447,91	230 644,96
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
ACTIF IMMOBILISÉ	Autres immobilisations corporelles	84 746,63	82 792,25	1 954,38	4 923,38
	Immobilisations en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations Financières (1) :				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	3 369,99		3 369,99	3 219,99
	Total de l'actif immobilisé (III)	973 259,52	746 697,15	226 562,37	239 785,73
RV.	(1) Dont à moins d'un an				
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours :				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	Créances (2) :				
	Créances clients et comptes rattachés	90 959,73		90 959,73	88 209,75
	Autres créances	281 534,51		281 534,51	251 253,83
	Charges constatées d'avance	9 556,69		9 556,69	9 867,64
ACTIF CIRCULANT	Capital souscrit appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement :				
	Actions propres				
	Autres titres	1 259,20		1 259,20	1 259,20
	Instruments financiers à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	161 621,95		161 621,95	174 523,90
	Total de l'actif circulant (IV)	544 932,08	0,00	544 932,08	525 114,32
	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Écarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (VII)				
COMPTES DE REGUL.					
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI+VII)		1 518 191,60	746 697,15	771 494,45	764 900,05
RV.	(2) Dont à moins d'un an				

Bilan Passif

État exprimé en €

État exprimé en €			Du 01/01/2025 Au 31/12/2025	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024
CAPITAUX PROPRES	Capital [dont versé...] Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Écart de réévaluation Écart d'équivalence			
	Réserves :			
	Réserve légale			
	Réserves statutaires ou contractuelles			
	Réserves réglementées			
	Autres réserves			
	Report à nouveau		136 059,51	264 850,40
	Résultat de l'exercice		5 485,11	-128 790,89
	Subventions d'investissement		2 333,33	6 761,04
Provisions réglementées				
Total des capitaux propres (I)			143 877,95	142 820,55
Total des autres fonds propres (I bis)			0,00	0,00
PROVISIONS	Provisions pour risques		86 178,17	72 595,34
	Provisions pour charges		173 470,94	174 479,39
	Total des provisions (II)		259 649,11	247 074,73
DETTES	Dettes financières :			
	Emprunts obligataires convertibles			
	Autres emprunts obligataires			
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		59 487,50	94 018,25
	Emprunts et dettes financières diverses (2)		1 050,00	
	Instruments financiers à terme			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
	Dettes d'exploitations :			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		13 478,01	16 125,21
	Dettes fiscales et sociales		284 082,14	251 850,14
Dettes diverses :				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes		478,24	32,42	
Produits constatés d'avance		9 391,50	12 978,75	
Total des dettes (1) (III)			367 967,39	375 004,77
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)				
TOTAL PASSIF (I+I bis+II+III+IV)			771 494,45	764 900,05
RENOIS	(1)	Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	0,00	
	(2)	Dont emprunts participatifs	0,00	

Compte de résultat 1/2

État exprimé en €

			Du 01/01/2025 Au 31/12/2025	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024
			France	Exportation
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises Production vendue	508 432,64	508 432,64	444 441,70
	Montant net du chiffre d'affaires	508 432,64	508 432,64	444 441,70
	Production stockée			
	Production immobilisée			
	Subventions		1 378 872,89	1 275 733,81
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		84 906,92	5 127,77
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			
	Autres produits		102 394,05	124 141,23
	Total des produits d'exploitation (I)		2 074 606,50	1 849 444,51
Charges d'exploitation	Achats de marchandises			
	Variation de stock			
	Achats de matières et autres approvisionnements			
	Variation de stock			
	Autres achats et charges externes (1)		264 581,79	291 421,93
	Impôts, taxes et versements assimilés		100 331,80	95 569,67
	Salaires		1 151 417,49	1 155 058,19
	Charges sociales		377 064,87	357 720,04
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :			
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements		35 185,85	36 327,53
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			
	Dotations aux provisions		68 109,70	9 422,34
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			
	Autres charges		72 647,78	46 350,77
	Total des charges d'exploitation (II)		2 069 339,28	1 991 870,47
	(1) Y compris :			
	- Redevances de crédit-bail mobilier			
	- Redevances de crédit-bail immobilier			
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			5 267,22	-142 425,96
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée (III) Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			
Produits financiers	De participations (2)			
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (2)			
	Autres intérêts et produits assimilés (2)		1 340,01	6 058,85
	Reprises sur dépréciations et provisions			
	Différences positives de change			
	Produits des cessions d'immobilisations financières			
Charges financières	Produits nets sur cessions de val. mobilières de placement et d'instruments de trésorerie			
	Total des produits financiers (V)		1 340,01	6 058,85
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
	Intérêts et charges assimilées (3)		1 028,12	1 818,48
	Différences négatives de change			
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées			
	Charges nettes sur cessions de val. mobilières de placement et d'instruments de trésorerie			
	Total des charges financières (VI)		1 028,12	1 818,48
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			311,89	4 240,37
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)			5 579,11	-138 185,59

Compte de résultat 2/2

Etat exprimé en €

			Du 01/01/2025 Au 31/12/2025	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)			5 579,11	-138 185,59
Produits exceptionnels (VII)			0,00	10 059,70
Charges exceptionnelles (VIII)			0,00	0,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)			0,00	10 059,70
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)			94,00	665,00
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)			2 075 946,51	1 865 563,06
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)			2 070 461,40	1 994 353,95
RESULTAT DE L'EXERCICE			5 485,11	-128 790,89
RENOIS	(2)	Dont produits concernant les entités liées		
	(3)	Dont intérêts concernant les entités liées		